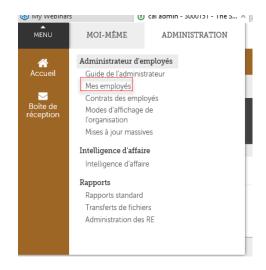


## Modification du solde des congés payés (CP)

L'administrateur doit ajouter les nouveaux employés dans le système et modifier les renseignements personnels et relatifs à la paie, au poste et au salaire des employés en place. Cet outil de travail aidera les administrateurs à modifier les soldes des congés payés des employés. Pour effectuer cette tâche, vous devez avoir le niveau d'accès « Administrateur ».

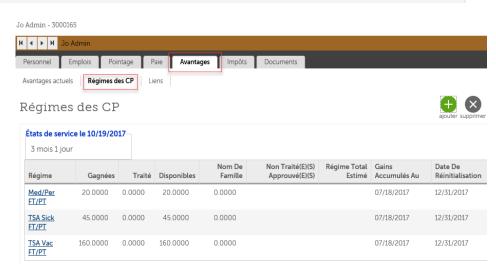
- 1. Sur la page d'accueil, cliquez sur *Menu*.
- 2. Cliquez sur Administration.
- 3. Sélectionnez Mes employés.



- 4. Rechercher le nom de l'employé concerné.
- 5. Cliquez sur son nom.



- Cliquez sur Avantages.
- 7. Cliquez sur **Régimes** des CP.
- Cliquez sur le nom du *régime* que vous désirez mettre à jour.





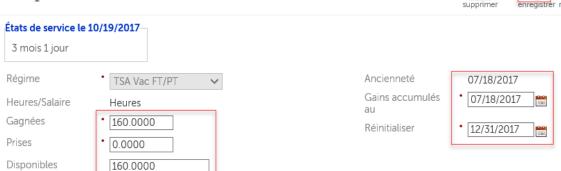
9. Le champ *Gagnées* correspond au solde au début. Cliquez sur ce champ et entrez le bon solde d'heures.

La date dans le champ *Ancienneté* correspond à la date d'embauche.

La date dans le champ *Gains accumulés au* correspond à la date de la dernière période de paie à laquelle des heures ont été ajoutées à la banque d'heures. Cette date doit toujours concorder avec la date de FIN de la période de paie.

La date dans le champ *Réinitialiser* correspond à la date à laquelle le régime des CP est réinitialisé. Cette date coïncide avec celle du régime de CP.

Temps non travaillé rémunéré



**Exemple :** Employé du QGT admissible au régime de vacances de l'Armée du Salut. Ce régime est en vigueur du  $\mathbf{1}^{er}$  janvier au 31 décembre. Donc, le 31 décembre, le système réinitialise les données et le  $\mathbf{1}^{er}$  janvier, le solde des heures est mis à jour.

- Si quelqu'un est embauché au milieu de 2018, sa date de réinitialisation sera le 31 décembre 2018.
- Pour les employés régis par une convention collective, la date de réinitialisation est le dernier jour du cycle annuel.

**REMARQUE**: Si vous ajoutez ou modifiez un régime de **CONGÉS PAYÉS**, veillez à ce que les dates des champs GAINS ACCUMULÉS AU et RÉINITIALISER soient identiques. Les dates dans ces deux champs devraient correspondre à la date de fin de la précédente période de paie.

- 10. Cliquez sur Enregistrer.
- 11. Aucun commentaire n'est nécessaire. Cliquez sur **Soumettre**.

